

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 2 juillet 2025.

Étaient présents : Mesdames Céline BOUTONNET, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Isabelle PERIN et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Mesdames Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS, Brigitte DAEMEN et Monsieur Kevin DUPUIS qui donnent pouvoirs respectivement à Madame Marie-Chantale LAMBRECHT, Messieurs André BIDAUD et Pascal PALAIN.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 3 octobre 2025.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 27 JUIN 2025

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 27 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, André BIDAUD demande l'autorisation de compléter l'ordre du jour établi avec deux points portant sur l'attribution de subvention à une association et le réexamen de la proposition d'achat d'un logement. Demande acceptée.

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'ÉLABORATION DU PLU

André BIDAUD rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplacera la carte communale en définissant des zones d'aménagement plus précises et en concordance avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes intégrant aussi un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des vestiges du château, demandé par l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre d'une éventuelle accession au label de «Petites Cités de caractère», il convient de retenir un maître d'œuvre.

Une consultation a été lancée le 16 mai 2025 et s'est achevée le 20 juin 2025.

Les services de la Communauté de Communes ont mis leur expertise au service de la commune de Chantelle, moyennant une participation financière, afin d'analyser les 6 offres déposées.

Cette analyse des offres a été examinée le 9 juillet 2025 par la commission d'appel d'offres qui a approuvé à l'unanimité l'analyse pertinente des services de la Communauté de Communes (récapitulatif ci-après).

N° Pli	Nom du candidat	Montant de l'offre en euros HT	Note prix sur 40	Note valeur technique sur 60	Note globale sur 100	Classement
1	JD URBANISME	44 425,00	37.28	57	94.28	2
2	RÉALITÉS ET DESCOEUR	43 375,00	38.18	57	95.18	1
3	VIDAL CONSULTANTS	48 450,00	34.18	47	81.18	6
4	AUDICCE URBANISME	41 775,00	39.60	53	92.60	3
5	RELIEF URBANISME	41 400,00	40	52	92	4
6	PLANED	57 975,00	28.56	56	84.56	5

André BIDAUD propose donc de retenir le cabinet Réalités et Descoeur pour un montant HT de 43 375,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte d'engagement, à demander les subventions relatives à cette opération et à signer tout document utile à l'élaboration du PLU.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

André BIDAUD fait un retour sur la manifestation Anne de France qui s'est déroulée le 5 juillet dernier. Cette très belle manifestation, ayant attiré un nombreux public, rend hommage à Anne de Bourbon et à l'Histoire de Chantelle. Il propose d'allouer une subvention d'encouragement de 500 € à l'association Anne de France méritant d'être soutenue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins trois voix Virginie LADHUIE, Céline MOYNAULT et Julien CHARBONNEL membres actifs de l'association ne prenant pas part au vote, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € à l'Association Anne de France.

ACHAT D'UN LOGEMENT LOCATIF

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que le bailleur social de l'Allier, ÉVOLÉA, a rejeté la proposition d'achat du bien à hauteur de 60 000 € formulée lors de sa dernière séance. Suite à une visite de cette habitation située au 21 rue des Généraux Morio par la commission logement, les membres se montrent très agréablement surpris par le bon état et la fonctionnalité du pavillon. Jean Paul CHEVALIER signale le bon état des huisseries, des chéneaux, du tableau électrique et des radiateurs et Thierry ROLAND précise qu'il serait dommageable de passer à côté d'une telle opportunité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, revoit sa proposition initiale d'acquisition et fixe une offre d'achat du bien réévaluée.

Thierry ROLAND signale que le retour financier de cet investissement aurait à terme un rendement non négligeable de 6,60 %.

QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation des services municipaux des écoles**

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que Madame Maria ARNAUD assurera dès la rentrée le poste d'agent d'accueil à la mairie. Il présente le nouvel organigramme des employées communales rattachées aux écoles intégrant le recrutement de Madame Eddie TERRACIER à compter du 1^{er} novembre 2025.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant de :

- Monsieur Jacques JONIN, Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance, pour l'octroi de la subvention annuelle;
- Madame Virginie LADHUIE, Présidente de l'association Anne de France pour l'aide matérielle apportée dans le cadre de la Fête Anne de France ainsi que pour l'investissement de la secrétaire de mairie et des services techniques dans l'organisation de la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 20 heures 00. -----